



COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE, en abrégé "**CFE**",

Société Anonyme

40-42, avenue Herrmann-Debroux - 1160 Bruxelles,

Numéro d'entreprise 0400.464.795 (RPM Bruxelles)

***** ****

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES ACTIONNAIRES

Tenue à Auderghem (1160 Bruxelles), avenue Herrmann-Debroux 40-42,

Le jeudi **7 mai 2015** à 15 heures

***** ****

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de CGO SA, représentée par Monsieur Philippe Delaunois, président du conseil d'administration.

L'assemblée confirme la nomination de Monsieur Guido De Decker comme scrutateur.

Monsieur le président désigne comme secrétaires Mesdames Cécile Verougstraete et Anne Dooremont.

Les administrateurs présents complètent le bureau.

*** **

Conformément à la loi, Monsieur le président dépose sur le bureau :

1. Les numéros justificatifs de
 - **L'Echo**
 - **De Tijd**
 - **Moniteur Belge**
 - **Belgisch Staatsblad,**dans lesquels a été insérée la convocation à l'assemblée générale ordinaire de ce jour
2. Copie de la lettre-missive adressée aux actionnaires nominatifs
3. Une copie des procurations, des formulaires de vote par correspondance et des formulaires d'intention de participation
4. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014
5. Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2014
6. La liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires, et certifiée exacte par les membres du bureau, qui indique que 104 actionnaires possédant ensemble 19 859 729 actions sur les vingt-cinq millions trois-cent-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-deux (25.314.482) actions sans désignation de valeur nominale de la société, sont présentes ou représentées.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

*** **

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lecture est donnée de l'ordre du jour, qui se compose comme suit :

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014
2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014
3. Approbation des comptes annuels
4. Approbation des comptes annuels consolidés
5. Affectation du bénéfice – Approbation du dividende
6. Rémunération
 - 6.1. Approbation du rapport de rémunération
 - 6.2. Emoluments annuels administrateurs et commissaire
7. Décharge aux administrateurs
8. Décharge au commissaire
9. Nomination

*** **

1. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014

L'assemblée générale dispense Monsieur le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2014, ces documents ayant été envoyés avant la réunion aux actionnaires nominatifs et ayant été mis à la disposition de tous les actionnaires et obligataires sur le site internet de la société.

L'assemblée générale est informée que le projet des comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014 a été communiqué au conseil d'entreprise de la société qui n'a formulé aucune remarque.

2. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014

L'assemblée générale dispense Monsieur le président de donner lecture du rapport du commissaire, ce document ayant été envoyé avant la réunion aux actionnaires nominatifs et ayant été mis à la disposition de tous les actionnaires et obligataires sur le site internet de la société.

Monsieur le président s'adresse ensuite à l'assemblée générale et l'informe de l'évolution des affaires de la société en 2014 et des perspectives pour l'année 2015. Une copie du texte de l'allocution du président est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Après l'allocution du président, la parole est cédée aux administrateurs délégués, Messieurs Renaud Bentégeat et Piet Dejonghe, qui font le point sur l'année écoulée et qui exposent également les perspectives pour l'année à venir.

Le président déclare ensuite être à la disposition des actionnaires qui auraient des observations à présenter ou des explications à demander, tant sur les rapports du conseil d'administration et du commissaire que sur les comptes annuels. Il rappelle qu'aucun actionnaire n'a posé de question par écrit avant l'assemblée.

3. Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale approuve les comptes annuels tels que présentés par le conseil d'administration.

Pour cette résolution, 19.858.425 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 78,447 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

- ~~à l'unanimité,~~
- par 19.858.425 voix pour,
- par / voix contre,
- et 1.304 abstentions.

4. Approbation des comptes annuels consolidés

L'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés tels que présentés par le conseil d'administration.

Pour cette résolution, 19.858.425 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 78,447 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

- ~~à l'unanimité,~~
- par 19.858.425 voix pour,
- par _____ voix contre,
- et 1.304 abstentions.

5. Affectation du bénéfice – Approbation du dividende

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 2 euros par action, correspondant à un dividende net de 1,5 euro par action. Le dividende sera mis en paiement à partir du 28 mai 2015.

Pour cette résolution, 19.859.729 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 78,452% du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

- à l'unanimité,
- par / voix pour,
- par / voix contre,
- et / abstentions.

6. Rémunération

6.1. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'établi par le conseil d'administration.

Pour cette résolution, 19.826.195 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 78,320% du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

- à l'unanimité,
- par 19.308.628 voix pour,
- par 517.567 voix contre,
- et 33.534 abstentions.

6.2. Emoluments annuels administrateurs et commissaire

L'assemblée générale approuve, conformément à l'article dix-sept des statuts, avec effet au 1er janvier 2015, l'octroi au président du conseil d'administration et à chacun des autres administrateurs d'émoluments annuels de respectivement 100.000 euros et 20.000 euros, *pro rata temporis* de l'exercice de leur mandat en cours d'année.

L'assemblée générale approuve en outre l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, de jetons de présence de 2.000 euros par séance. Les rémunérations des administrateurs membres des comités d'audit et des nominations et rémunérations sont inchangées.

L'assemblée générale approuve par ailleurs l'octroi au commissaire d'une rémunération de 174.500 euros par an pour l'exercice de son mandat.

Pour cette résolution, 19.859.729 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 78,452% du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

- à l'unanimité,
- par 19.852.429 voix pour,
- par 7.300 voix contre,
- et ✓ abstentions.

7. Décharge aux administrateurs

Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge à l'ensemble des administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014.

Pour cette résolution, 19.858.425 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 78,642% du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

- à l'unanimité,
- par 19.858.425 voix pour,
- par ✓ voix contre,
- et 1.304 abstentions.

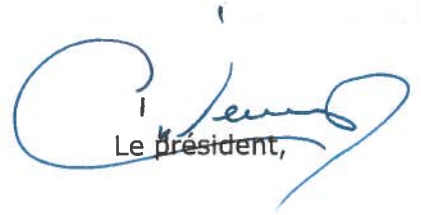
L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, la séance est levée, après approbation du procès-verbal.

Le président invite les membres du bureau et les actionnaires qui le désirent à signer le procès-verbal.

Les secrétaires,

Le scrutateur,

Le président,



C. Verougstraete

A. Dooremont

G. De Decker

P. Delaunois

Annexes:

1. Allocution du président
2. Questions et réponses



Déclaration du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Compagnie d'Entreprises CFE SA
du 7 mai 2015

Mesdames et Messieurs, chers Actionnaires,

Il m'est particulièrement agréable de vous présenter les résultats 2014 : comme vous le savez déjà, notre société affiche son meilleur exercice depuis sa création en 1880. Cela illustre combien l'opération de consolidation intervenue à la fin de 2013 qui a permis à CFE de détenir 100% de DEME, a porté ses fruits. Le bénéfice net part du groupe est en forte progression à 160 millions d'euros. Les fonds propres se sont renforcés et l'endettement financier net est en baisse sensible. Les performances en matière de sécurité sont également un motif de satisfaction et CFE a remporté le prix « Safe4zero » décerné pour la première fois par la Confédération de la Construction.

Pour les actionnaires de CFE, ce fut également une année exceptionnelle avec une progression du cours de bourse de 51% depuis le 1^{er} janvier 2014 et un dividende proposé à 2 euros bruts par action, en hausse de 74%. La capitalisation boursière quant à elle a quadruplé depuis l'apport des 50% de DEME.

Ces performances boursières ont été récompensées le 24 mars dernier, CFE ayant obtenu le prix de la société affichant la plus forte progression de sa capitalisation boursière au sein du Bel Mid au cours des dix dernières années.

Le succès obtenu en 2014 est avant tout celui de DEME qui a réussi son meilleur exercice tant par le niveau du résultat que par la réduction très importante de son endettement financier. Les prises de commandes significatives intervenues en 2014 et au début 2015, à Singapour et en Egypte notamment rendent les perspectives favorables pour 2015 justifiant pleinement la décision d'investir dans de nouveaux navires.

La Promotion Immobilière a également connu une bonne année avec des résultats sensiblement plus élevés qu'en 2013 et un stock d'appartements construits non vendus qui reste à un niveau raisonnable.

Le pôle PPP-Concessions a quant à lui poursuivi, grâce à sa filiale Rent-a-Port le développement de ses activités au Vietnam en obtenant plusieurs extensions de la concession initiale dans le port de Dinh Vu. Au Benelux, les quatre projets DBFM sont entrés en phase de maintenance. Il s'agit du Liefkenshoekspoorverbinding à Anvers, du second Coentunnel aux Pays-Bas, des écoles de la Communauté Germanophone de Belgique et de l'Hôtel de police de Charleroi.

L'année 2014 fut par contre plus contrastée pour CFE Contracting. En effet, pour la seconde année consécutive, le résultat du pôle est négatif. Même si la perte a été réduite par rapport à 2013, cela reste une contre-performance dont on ne peut se satisfaire.

Les difficultés rencontrées proviennent en partie du contexte économique qui demeure particulièrement difficile mais également des problèmes spécifiques rencontrés sur certains chantiers et dans plusieurs entités du pôle. Les restructurations de plusieurs implantations à l'international ont également eu un impact négatif sur nos résultats. La poursuite du redressement des résultats reste plus que jamais la priorité absolue. Celle-ci passera par une réorganisation interne du groupe, un recentrage de ses activités et par la mise en place de processus visant à l'excellence opérationnelle.

Pour conclure, nous tenons à remercier nos collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts au cours de l'année écoulée afin de satisfaire nos clients.

Nous témoignons enfin notre reconnaissance à l'ensemble des actionnaires pour toute la confiance témoignée tout au long de cet exercice.



Assemblée Générale Ordinaire
de la Compagnie d'Entreprises CFE SA
du 7 mai 2015

QUESTIONS & REPONSES

Question

Un actionnaire demande si CFE a profité des taux d'intérêt bas pour refinancer son endettement.

Réponse

Le directeur financier répond que compte tenu de l'emprunt obligataire de CFE à taux fixe et se terminant en 2018, nous n'avons pas pu refinancer l'endettement à long terme. Bien entendu, pour ses dettes à court terme CFE a pu bénéficier des taux bas.